PERMIS DE CONSTRUIRE

# N° Permis : PC n° 0597 33224V0004

En date du : 07/01/2025

Bénéficiaire(s) : Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT)

Construction d’une maison des services et des commerces

Nature des travaux :

AGENCE - ESPACE ARCHITECTURE - SAINT AVOLD

Nom de l’architecte :

Superficie hors œuvre nette autorisée :

718 m²

872872 m²

Hauteur de la/des construction(s) :

5,48 m

Surface des bâtiments à démolir :

966 m2

255 m²

Superficie du terrain :

Le dossier peut être consulté à la Mairie de (ville et adresse) :

Mairie – 17, rue de Metz, 57470 Hombourg-Haut

Droit de recours :

Le délai de recours contentieux est de deux mois à compter du premier jour d’une période continue de deux mois d’affichage sur le terrain du présent panneau (article R. 600-2 du code de l’urbanisme).

Tout recours administratif ou tout recours contentieux doit, à peine d’irrecevabilité, être noti- fié à l’auteur de la décision et au bénéficiaire du permis ou de la décision prise sur la décla- ration préalable. Cette notification doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de quinze jours francs à compter du dépôt du recours (article R. 600-1 du code de l’urbanisme).